Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20250707-2739B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025
CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 11 juillet 2025
Le Président

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
ET COHÉSION TERRITORIALE
Sécurité et Prévention de la délinquance

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 7 juillet 2025

45 élus présents (59 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »

PRÉVENTION, SÉCURITÉ, AIDE AUX VICTIMES : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025 (7.5.6/2739B)

Dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), Mulhouse Alsace Agglomération soutient les initiatives dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de l'aide aux victimes. L'objectif est de mobiliser ses partenaires afin de coproduire des actions en lien avec les enjeux prioritaires découlant de ces thématiques.

Aussi, plusieurs associations partenaires de Mulhouse Alsace Agglomération et œuvrant dans le cadre des axes prioritaires de la stratégie en direction des habitants de l'agglomération, se sont manifestées auprès de la collectivité afin d'être soutenues dans l'exercice de leurs missions.
La commission de concertation composée des trois présidents des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) restreints et de la Vice-Présidente en charge de la stratégie sécurité et prévention s'est réunie le 5 mai 2025 afin d'examiner l'ensemble des dossiers déposés. Le soutien de Mulhouse Alsace Agglomération à 7 associations est proposé.

1/Lutter contre la délinquance et favoriser les actions de prévention de la récidive

L'association EVI'DENCE met en œuvre un programme d'aide à l'insertion et de prévention de la récidive des personnes détenues mineures, jeunes majeures et majeures, par la médiation animale à travers son action « Humaniser la prison par l'animal ».

Ce projet permet aux personnes incarcérées de se responsabiliser en s'occupant d'un animal. Il permet d'apprendre par le contact avec les animaux à canaliser les émotions, à comprendre et mieux gérer la violence, à améliorer leur rapport à l'autre, à se responsabiliser dans un objectif de mieux-être et à terme d'insertion ou de réinsertion. Ce travail sur le respect de l'autre, permet de diminuer le risque de réitération d'actes violents.
En 2024, 230 personnes majeures et 15 personnes mineures incarcérées au centre pénitentiaire de Mulhouse- Lutterbach, ont pu bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif. La liste d'attente pour participer à cette action de médiation animale est d'année en année toujours plus importante (elle peut atteindre jusqu'à 200 personnes) tout comme l'augmentation de la population carcérale.
En 2025, le recrutement d'une intervenante permettra de poursuivre l'action à raison de 5 jours par semaine.
Mulhouse Alsace Agglomération a attribué une subvention pour soutenir cette action depuis 2020.
Aussi, est-il proposé d'attribuer une subvention de **2 500 €** à l'association EVI'DENCE au titre de l'année 2025 (4 000€ en 2024).

L'association Aléos assure le portage du Programme judiciaire de prévention des dérives radicales (PJPDR) depuis le 1er janvier 2025. Ce dispositif est mis en place sur le ressort de la Cour d'appel de Colmar depuis les attentats de 2015.
Le PJPDR d'Aléos a pour objectif de prévenir le passage à l'acte, de suivre et d'accompagner de manière soutenue et individuelle des personnes (mineurs, jeunes majeurs, majeurs, familles) en situation de dérives radicales. Il vise à favoriser un changement de comportement et un processus de reconstruction afin d'éviter un passage à l'acte violent ou une récidive. Il a également pour dessein la protection et la prise en charge des victimes de ces dérives radicales.
Le PJPDR a pris en charge environ 150 personnes depuis sa création sur le Haut-Rhin mais une explosion des signalements s'est faite ressentir en 2023 et 2024. Aussi, 75% des suivis sont orientés par le tribunal judiciaire de Mulhouse.
Le niveau des effectifs actuels n'est plus adapté au nombre de prise en charge pour assurer une continuité des suivis et absorber la croissance des signalements constatés sur le territoire.
C'est pourquoi face au défi de la croissance des signalements et pour assurer l'engagement de Mulhouse Alsace Agglomération à prévenir et lutter contre les phénomènes de radicalisation, il est proposé d'attribuer une subvention de **1 500€** (première demande).

2/Garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Depuis février 2023, pour faire face à l'augmentation importante des violences conjugales et intrafamiliales et suite aux recommandations du Grenelle contre les violences faites aux femmes, **l'association la Petite Ourse** a mis en place un

Espace Rencontre Protégé (E.R.P) afin de permettre une prise en charge globale non seulement de la victime mais également de l'enfant auquel le législateur a conféré le statut de victime. L'accompagnement proposé est renforcé par rapport à l'espace rencontre classique notamment concernant les entretiens de suivi des enfants de sorte à pouvoir mieux cerner leurs besoins et les enjeux dans sa relation avec son parent. Après un bilan positif de ce dispositif fin 2023, il a été étendu aux situations complexes (pathologie psychiatrique d'un parent, situation d'abus sexuels, etc.).
En 2024, dans le cadre de ce dispositif l'association a pris en charge 118 situations, concernant 151 enfants.
Afin de permettre le fonctionnement de cet Espace Rencontre Protégé de fonctionner d'assurer un soutien à l'association La Petite Ourse dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et parents victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, il est proposé d'attribuer une subvention de **2 000€** (3 000 € en 2024).

Le **CIDFF** (centre d'information des droits des femmes et des familles) porte l'accueil de jour départemental réservé aux femmes victimes de violences dans le Haut-Rhin. Il a pour mission d'accueillir, d'écouter, évaluer la situation et informer les femmes victimes de violences.
Le dispositif existe sur le territoire depuis plus de 10 ans et il est bien identifié des usagers comme des partenaires du territoire, notamment des travailleurs sociaux mais aussi des réceptionnistes du 115. L'activité de cet accueil a connu un accroissement continu des sollicitations en corrélation avec l'augmentation du nombre de victimes de violences conjugales.
En 2024, l'accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences a permis de recevoir 799 femmes (+ 10% par rapport à 2023) au cours de 2 060 entretiens. Parmi ces femmes, 427 résidaient sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération soit plus de 53%.
Afin de soutenir l'accroissement constant de l'activité de ce dispositif indispensable sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération et de permettre au CIDFF de déployer les moyens humains nécessaires à un accueil de qualité adapté à chaque victime, il est proposé d'attribuer une subvention de **2 000€** (2 000€ en 2024).

L'association Thémis œuvre sur l'ensemble du territoire alsacien depuis près de 35 ans au rayonnement des droits des mineurs dans tous les domaines où cela s'avère nécessaire. Parmi ses missions, elle accompagne et représente les mineurs dont les responsables civils sont défaillants (mission d'administrateur ad hoc), dans le cadre des auditions par les forces de l'ordre afin d'apporter à chaque enfant une information juridique et sociale ainsi qu'une garantie quant au respect de ses intérêts et de ses droits.
Cette mission est indemnisée à hauteur de 175€ par l'Etat, par mandat. Aussi, cette somme allouée ne couvre pas l'ensemble des frais induits par la mission (durée de la mission, frais de déplacements, concertations disciplinaires, etc.).
Dans l'exécution de cette mission, l'association Thémis reçoit le soutien constant de la Collectivité Européenne d'Alsace néanmoins, il lui est nécessaire de chercher d'autres soutiens financiers afin de maintenir la qualité des accompagnements réalisés et garantir le respect des droits des mineurs.
Il est proposé d'attribuer une subvention de **2 000€** (première demande).

3/Protéger la santé mentale des jeunes et prévenir les conduites addictives

Le service de prévention de **l'Association le Cap** mène des actions autour des addictions visant à informer, former et sensibiliser le public. Ce travail est réalisé essentiellement par le biais d'interventions de professionnels de terrain au sein des établissements scolaires. Le dispositif de prévention peut être amené à organiser des réunions grand public destinées aux parents et aux membres de l'entourage. Ainsi, en 2024, l'équipe a réalisé un total de 1 322 actions : 9 744 jeunes et 1 404 adultes ont bénéficié de ses interventions.
S'agissant du volet « soins », l'association Le Cap gère quatre centres de soins des addictions (CSAPA) sur les secteurs d'Altkirch, Mulhouse, Saint-Louis et Thann, apportant ainsi une aide et un accompagnement en termes de soins, de suivis psychologique et social à la personne dépendante et à son entourage. En 2024, ces centres ont accueilli 2 662 personnes (patients et entourage), pour un total de 18 667 consultations dont 1 452 patients et entourage sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération.
Les demandes d'accompagnement et de soins ne cessent de croitre. De plus, l'émergence de nouvelles problématiques et de nouvelles pratiques à l'instar de la cyberdépendance nécessite une constante adaptation dans la prise en charge du patient. Pour ce faire le renforcement des équipes soignantes est indispensable.
Mulhouse Alsace Agglomération apporte son soutien depuis plusieurs années à l'association Le Cap. Aussi, afin de permettre à la structure de poursuivre ses missions de prévention dans de bonnes conditions et afin qu'elle puisse répondre à l'ensemble des demandes de soins des habitants du territoire, il est proposé d'attribuer une subvention de **3 000 €** (5 000€ en 2024).

4/Renforcer la prévention face à l'insécurité routière

L'association Signaleur Transmetteur Alsace Radio 68 (**STAR 68**) œuvre pour le raccompagnement des automobilistes dans leur véhicule lors des soirées festives et elle assure une assistance de « signaleur transmetteur » à l'occasion des manifestations grand public afin de les sécuriser.
En 2024, l'association a assuré 17 jours d'assistance « signaleurs », 43 nuits de raccompagnement ce qui a permis à 340 personnes de rejoindre leur domicile en toute sécurité.
Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 000€** (1000€ en 2024).

Le montant total des subventions de fonctionnement proposé au titre de l'année 2025 s'élève à **14 000€**.

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés à la signature par chaque association du contrat d'engagement républicain approuvé par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, et au respect par le bénéficiaire de ses principes afférents.

Les subventions attribuées aux associations feront l'objet d'un versement unique dès lors que la délibération sera exécutoire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 :
Chapitre 65 - article 65748 -fonction 10
Service gestionnaire et utilisateur : STSPD et Projets
Ligne de crédit n° 29 825 – subventions de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve les structures retenues et les montants de subvention proposés,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Ne prennent pas part au vote (2) : Jean-Marie BEHE et Loïc RICHARD.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance	Le Président
	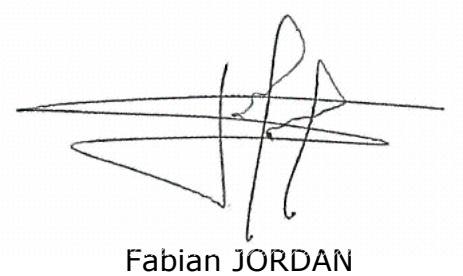
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Fabian JORDAN